

Le 16 janvier **DEUX MILLE VINGT QUATRE**, à quatorze heures quinze, le Bureau Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pont-Château – St Gildas des Bois, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil au siège de la Communauté de Communes à Pontchâteau, sous la présidence de Madame Danielle CORNET, Vice-Présidente.

**Convocation : 10 janvier 2024**

**Nombre de membres :**

En exercice :	13
Convoqués :	13
Présents :	11
Procurations :	00
Absents :	02

**Ont répondu à l'appel :**

<b><u>Crossac :</u></b>	M. Olivier DEMARTY,
<b><u>Drefféac :</u></b>	M. Philippe JOUNY,
<b><u>Guenrouët :</u></b>	M. Frédéric MILLET,
<b><u>Missillac :</u></b>	M. Jean-François VIGNARD,
<b><u>Pont-Château :</u></b>	Mmes Danielle CORNET, Sylvie FUSELLIER, M. Stéphane POILVÉ
<b><u>St Gildas des Bois :</u></b>	Mme Dominique FRASLIN, M. Jean-François LEGRAND,
<b><u>Ste-Reine de Bretagne :</u></b>	M. Michel PERRAIS,
<b><u>Sévérac :</u></b>	M. Didier PÉCOT.

**Absents :**

M. Jacques BOURDIN  
M. Jean-Louis MOGAN

**Ordre Du Jour :**

- *Délibération n°BUR2024-001 : Contribution d'équilibre budgétaire développement économique*

~~~~~

M. Jean-François VIGNARD est désigné secrétaire de séance, à l'unanimité.

Il est ensuite procédé à l'appel. Il est dénombré 11 vice-présidents présents, 0 procurations. Il est constaté que la condition de quorum est remplie. Le Bureau communautaire peut donc délibérer.

**Délibération BUR2024-001 Contribution d'Equilibre Budgétaire Développement économique**

Vu la délibération N° 2022-001 en date du 22/02/2022 portant délégation au bureau communautaire ;

Vu les articles L.2121-11 et L.2121-12 du CGCT

Considérant que les crédits sont inscrits au budget général 2023 de l'EPCI, en dépense de fonctionnement et au budget 2023 développement économique en recette de fonctionnement ;

Considérant le déficit prévisionnel de clôture du budget développement économique ;

Considérant l'excédent prévisionnel de clôture du budget principal ;

Considérant qu'il est de bonne gestion que les exécutions budgétaires soient équilibrées.

Considérant l'urgence de produire la décision avant le 21 janvier 2024

Sur la proposition de Jean-François VIGNARD, Vice-Président en charge des finances,

Après avoir entendu toutes précisions, en avoir délibéré, à l'unanimité, le bureau communautaire :

- Accepte l'urgence imposée par le délai restreint entre la production des arrêtés de compte et le temps imparti pour délibérer.
- Décide de verser au budget développement économique (40200) une contribution financière portant prise en charge, par le budget général (40000) du déficit de fonctionnement prévisionnel d'un montant de 208 413,91 € (Deux cent huit mille quatre cent treize euros et quatre-vingt-onze centimes).
- Précise que le mandat de dépense sera effectué, au budget général au compte 6573641 et le titre de recette, au budget développement économique, au compte 75822.
- Autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance à 14h24.

La Présidente de séance  
Danielle CORNET



Le secrétaire de séance,  
Jean-François VIGNARD

